

VRAI / FAUX

« Si je me pré-inscris, ça veut dire que j'ai une place en structure ? »

FAUX

► La Ville de Lomme met tout en œuvre pour satisfaire les demandes, cependant **nous ne sommes pas en mesure de vous garantir une place**, c'est pourquoi nous développons des partenariats, notamment avec le RAMI, pour trouver ensemble, d'autres solutions.

« Est-ce que c'est la Maison de la Petite Enfance qui centralise toutes les demandes de pré-inscription ? »

VRAI

Quel que soit le type d'accueil pressenti (accueil régulier et/ou occasionnel) il n'existe qu'une seule liste d'attente centralisée à la Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore ».

« Je peux choisir un mode d'accueil qui correspond à mes besoins »

VRAI

Quelques heures par semaine de manière régulière ou occasionnelle, à temps complet, à temps partiel : il existe plusieurs possibilités.

Un accueil régulier : vos besoins sont connus à l'avance et récurrents. Il peut être à temps complet (tous les jours de la semaine pendant toute la journée) ou à temps partiel (sur certains jours ou demi-journées, définis au préalable). Par exemple un contrat de 5 jours par semaine à raison de 10h par jour.

Un accueil occasionnel : vos besoins sont ponctuels et ne se renouvellent pas à un rythme régulier.

« Mon enfant peut être accueilli à partir de 10 semaines ? »

VRAI

Quel que soit le mode d'accueil choisi, un enfant peut-être accueilli entre l'âge **de 10 semaines à 3 ans**.

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE
C'EST VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE QUI :

- Centralise les demandes de pré-inscriptions,
- Vous renseigne sur l'ensemble des structures dédiées à la petite enfance à Lomme.



Ville de
Lomme

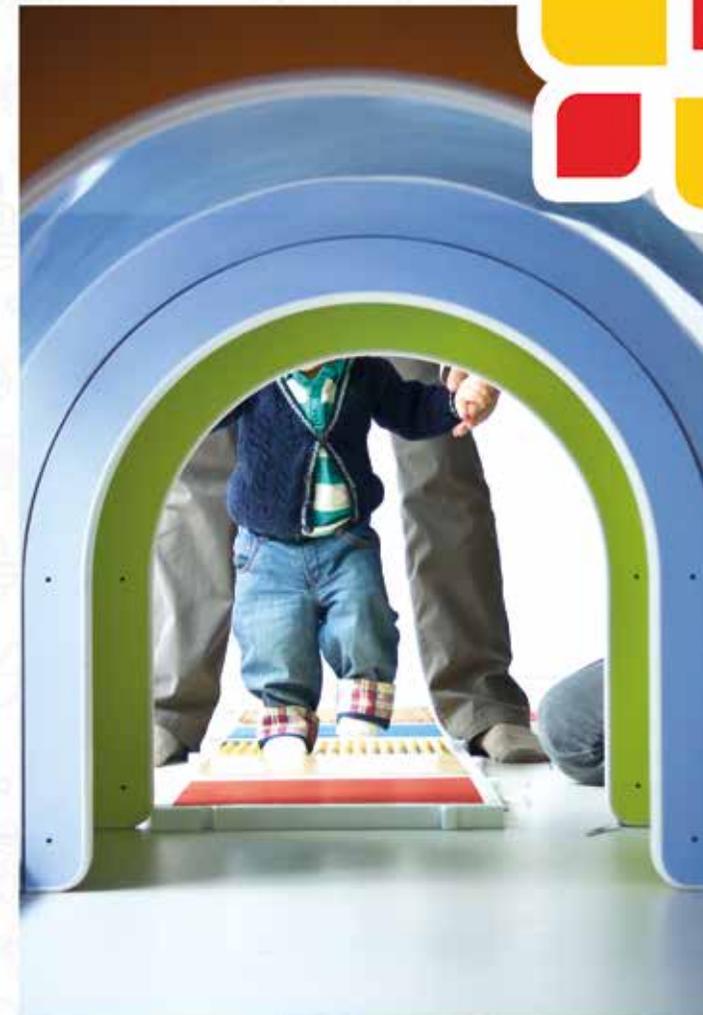
MAISON DE LA PETITE ENFANCE
"SUZANNE LACORE"

Service Petite Enfance
780 Av. de Dunkerque
59160 Lomme

Tél. : 03 20 00 03 15
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

Horaires :
Lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30

www.ville-lomme.fr



**PETITE
ENFANCE**
VILLE DE LOMME

Ma demande de pré-inscription
à Lomme

Ville de
Lomme

ACCUEIL RÉGULIER
OU OCCASIONNEL

01 LES MODES D'ACCUEIL À LOMME

POUR UN ACCUEIL RÉGULIER

► **La Crèche familiale municipale** « Les p'tits lutins » à la Maison de la Petite Enfance : 55 places chez des assistantes maternelles employées par la Ville de Lomme.

POUR UN ACCUEIL RÉGULIER OU OCCASIONNEL

► **Les Multi-Accueils collectifs municipaux** répartis dans les quartiers : « La Farandole » (Mitterrie - Rue A. Defrenne), « les Bouts d'Chou » (Marais - Rue A. Lamy) et « Les P'tits Loups » (Délivrance - Av. de la Délivrance).

► **Le Multi-Accueil de l'association Premiers Pas** (Mitterrie - Maison de la Petite Enfance).

02 MA DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION

DEMARCHE EN LIGNE PUIS SUR RDV

Rendez-vous sur www.ville-lomme.fr rubrique « Mes démarches en ligne ». Une fois votre première démarche validée, le **service petite enfance fixera avec vous un rendez-vous téléphonique ou physique** (le délais de traitement est d'1 mois maximum) pour finaliser votre dossier.

► Documents à fournir :

Si enfant à naître : Attestation de grossesse de plus de 3 mois, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie des feuilles d'imposition du couple et numéro d'allocataire CAF.

Si enfant déjà né : Livret de famille ou extrait de naissance avec filiation, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie des feuilles d'imposition du couple, numéro d'allocataire CAF et attestation de sécurité sociale sur laquelle l'enfant apparaît.

03 MAISON DE LA PETITE ENFANCE « SUZANNE LACORE »

LE LIEU UNIQUE POUR VOUS RENSEIGNER ET VOUS PRÉ-INSCRIRE

04 LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

ETUDE DES DOSSIERS COMPLETS

► **Une commission se réunit une à deux fois par an** afin d'étudier toutes les situations. Seuls les **dossiers complets** seront pris en compte.

Cette commission est composée d'un représentant de chaque structure petite enfance de la Ville de Lomme (directeur-trice ou adjoint-e), de l'élu de référence, de la coordinatrice Petite Enfance et de la secrétaire Petite Enfance.

05 ATTRIBUTION DE PLACE

► CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Date de pré-inscription,
- Maintien régulier de la demande,
- Date d'entrée demandée par la famille,
- Nombre de places disponibles,
- Nombre de jours et le nombre d'heures demandés.

► CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Accompagner l'enfant dans le cadre d'une démarche de prévention,
- Rapprochement de fratrie,
- Aide à l'insertion professionnelle (formation, travail partiel).



Vous serez accueillis, sur rendez-vous, par un agent du **Service Petite Enfance**, qui vous présentera les modes d'accueil existants à Lomme.



INFOS IMPORTANTES

LES MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

► **Confirmer votre pré-inscription tous les mois, par mail à servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr**

Vous pouvez également l'actualiser en cas de changement. Sans nouvelle de votre part durant deux mois, votre dossier sera radié.

► **Transmettre l'acte de naissance au Service Petite Enfance** à la naissance de votre enfant.

PLACE D'URGENCE

Chaque structure dispose d'une place d'urgence, pour un besoin d'accueil ponctuel, qui ne peut être anticipé.

D'AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL EXISTENT

► **Relais Petite Enfance (anciennement RAMI) 03 20 56 07 46 www.premierspas.fr**

Dès votre pré-inscription, contactez le R.A.M.I. de l'association Premiers Pas, pour connaître les modalités d'accueil individuel chez les assistantes maternelles indépendantes.

► **Mairie de Lille www.lille.fr -> rubrique petite enfance**
Pensez à vous pré-inscrire également en Mairie de Lille.

► **Les structures privées www.monenfant.fr**
Rendez-vous sur le site de la CAF.